

## **C: les questions des écologistes**

exploitation des ressources  
naturelles en expansion  
dans la région de la baie James

harvey a. fait

La décision du gouvernement du Québec de "promouvoir le développement et l'exploitation des ressources naturelles" dans les régions situées à l'est et au sud de la Baie James non seulement impliquera la construction d'un vaste projet hydroélectrique (voir l'article Berkes dans ce numéro), mais également ouvrira un territoire d'environ 50,000 milles carrés à l'exploitation des ressources forestières, minières et récréatives. Ceci représentera une augmentation importante des types de ressources mises en valeur, dans une région, que les populations indiennes étaient jusqu'à maintenant, presque les seules à exploiter, tirant de la faune leur subsistance et leur revenu monétaire. L'utilisation de diverses ressources à l'intérieur d'un même environnement exige une coordination extensive et intensive, afin d'empêcher que l'utilisation de l'une d'entre elles ne se fasse au détriment des autres. Dans le cas présent, ceci s'applique d'autant plus que la relation actuelle entre les Indiens de la région et les ressources dont ils dépendent est aussi étroite que vitale. Il faut planifier avec soin l'utilisation multiple des ressources, si l'on veut éviter que les Indiens ne voient leurs conditions de vie se détériorer, tandis que l'exploitation des ressources de la région se fera au bénéfice des autres. Nous disposons de cas illustrant de telles conséquences fâcheuses, et ce dans cette région même puisque les Indiens y ont subi le contre-coup de l'exploitation de nouvelles ressources

les premières phases d'une  
exploitation à grande échelle

L'exploitation des ressources naturelles des régions situées au sud du territoire administré par la Société de développement de la Baie James, prenait son essor il y a plus de dix ans, plus particulièrement autour des villes de Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Miquelon, Desmaraisville, Chapais et Chibougamau, ainsi que des villages de Waswanipi et de Mistassini. Ces développements, dus à l'initiative d'entreprises privées, d'agences gouvernementales et d'entrepreneurs individuels, comprennent l'exploitation minière souterraine et à ciel ouvert, la coupe de bois pour les moulins et les scieries, la pêche commerciale, le tourisme et les facilités récréatives.

On a déjà publié une étude sur les conséquences écologiques et sociales du développement non-planifié du moulin à papier et de l'usine de chloralkali de Lebel-sur-Quévillon, ainsi que des opérations complémentaires de coupes de bois dans les concessions voisines, lesquelles s'étendent sur plus de 7,000 milles carrés (Berkes, Butler, Ott et Ross 1971). On a découvert en 1970 la présence de mercure méthylique, produit chimique très toxique, dans le poisson des lacs Matagami, Waswanipi, Evans et des autres lacs de la région. En 1971, la présence d'un indice élevé de mercure méthylique dans le sang des Indiens était confirmée. Les deux faits ont amené respectivement la cessation de la pêche commerciale à Matagami, et la recommandation aux Indiens par les autorités gouvernementales de s'abstenir de manger du poisson. Les opérations de pêche commerciale, qui débutè-

rent vers la fin des années '50 (La Rusic 1968, 1970) constituaient à la fois la principale source de revenu pour quelques familles de Waswanipi et le principal programme de développement économique mis en oeuvre par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien. De plus, le poisson représente un moyen de subsistance important, puisqu'en hiver il constitue la seconde plus importante source d'alimentation et qu'en été il en devient la base. Le fait d'éliminer maintenant le poisson du régime alimentaire aura des conséquences sérieuses aussi bien sur la santé et le bien-être des Indiens habitant la forêt, que sur leur mode d'utilisation des ressources. On se pose encore certaines questions sur l'origine du mercure observé dans cet environnement. Bien que l'usine de Quévillon ne puisse pas être tenue comme l'unique responsable de tout le problème du mercure dans cette région si vaste, il faut quand même souligner qu'elle en est la source la plus apparente. Jusqu'à l'année dernière l'usine évacuait approximativement 12 livres de mercure par jour dans l'élément liquide de l'environnement et 5 livres dans l'atmosphère. Depuis l'usine a installé un équipement de contrôle de la pollution par le mercure, dont les résultats ont été rapides et efficaces. Il y eut toutefois, pendant la période de pollution une situation qui était extrêmement dangereuse, quelle qu'ait été la source profonde des taux de mercure observés. Il convient de souligner que cette usine, présentée lors de son inauguration comme une contribution importante au développement économique de la région, obtint son permis de construction et d'opération sans avoir de dispositif de contrôle de la pollution, et qu'elle pollua l'environnement avec un produit chimique des plus toxiques sans tenir compte du fait que des Indiens chassent et pêchent dans la région et en aval de l'usine, ni du fait que la ville de Matagami se trouve également en aval. Que nous en soyons arrivés si vite à une situation aussi alarmante ne peut que nous étonner; l'usine de Quévillon n'est pas un vieux moulin, puisque sa production ne remonte qu'à 1965.

Les conséquences fâcheuses de la première phase de l'utilisation des ressources sur une grande échelle ne se limitent pas à la pollution. On peut les observer également dans l'utilisation de la forêt de cette région, où l'on n'applique pas le modèle de l'utilisation multiple. Les concessions forestières de l'usine de Quévillon s'étendent environ sur 4,200 milles carrés de territoire, celui-ci étant également utilisé par les Indiens Cris de Waswanipi pour la chasse et la trappe. Néanmoins, présentement, il n'y a pas de coordination entre ces utilisations de ressources sur un même territoire bien que les opérations de coupe de bois aient un impact important sur les populations animales, et que les concessions forestières soient octroyées sur les terres de la Couronne par le Ministère des Terres et Forêts. Les méthodes actuelles de coupe consistent à raser de grandes étendues. Elles vont entraîner le déclin des populations d'orignaux. De plus, le fait de couper jusqu'à la rive des cours d'eau affectera sérieusement les populations de castors. Pourtant la coupe du bois ne devrait pas nécessairement entraîner le déclin des populations animales. Une coupe rationnelle, même si elle ne s'appliquait qu'à une fraction du territoire total, pourrait aisément favoriser l'augmentation des populations des orignaux. Dans les régions où se concentrent ces bêtes en hiver, il leur faut des grands arbres sur pied pour s'abriter. La forêt doit donc être coupée en plaques (Telfer 1970). Par ailleurs, l'orignal trouvera une grande quantité de broussailles dont il se nourrit, dans une forêt coupée l'année précédente. Les orignaux seront généralement plus nombreux dans cette jeune forêt à condition qu'ils y trouvent aussi les abris dont ils ont besoin. La forêt située le long des cours d'eau devrait aussi être préservée pour le castor qui en est tributaire. La coupe du bois et le maintien des populations animales au profit des chasseurs qui en vivent, ne sont donc pas inconciliables, à condition qu'une philosophie de l'utilisation multiple guide la planification de l'exploitation des ressources. Mais étant donnée la façon dont les choses se présentent actuellement, les deux types d'exploitation ne pourront coexister bien longtemps (voir Berkes, Butler, Ott et Ross 1971).

L'introduction d'une planification de l'utilisation multiple des ressources dépend de la mise en place d'un organisme de coordination et de planification qui, de préférence, devrait être une avance gouvernementale. Il n'y a jamais rien eu de tel. Les agences et autorités gouvernementales ont trop souvent considéré l'exploitation des ressources sous l'angle bien étroit de l'économie. Ce fut le cas dans cette région à propos du développement du tourisme, annoncé à grand renfort de publicité par le Ministère du tourisme de la Chasse et de la Pêche; une telle expérience a modifié d'une façon importante la répartition des ressources entre différents usages possibles, sans qu'on ait tenté d'en évaluer les autres conséquences. Vers la fin des années '50 et au cours des années '60, des routes se construisirent dans la région et des services furent mis à la disposition du public dans les nouveaux établissements. Des touristes et des sportifs commencèrent à fréquenter la région pour pêcher en été et chasser l'orignal en automne. Parmi les premiers Blancs installés dans la région, il y eut les "fournisseurs" de chasse et de pêche opérant avec des permis du Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche. Ce dernier y a lui-même établi récemment des camps de pêche (La Rusic 1968 et Smith 1971). La chasse à l'orignal fut d'abord confinée aux régions situées près des villes et des routes. Mais la publicité récente ayant attiré un plus grand nombre de chasseurs dans la région, divers services ont été mis sur pied; c'est ainsi que les principales villes du Nord disposent d'avions pouvant conduire les chasseurs jusqu'à l'intérieur des terres en des endroits particulièrement bons pour la chasse à l'orignal, aux dires des pilotes qui survolent régulièrement la région. L'impact de ces excursions de chasse à constamment augmenté au fur et à mesure que cette activité s'est étendue à toute la région. Ceci représente, pour l'utilisation d'une ressource animale importante, un passage de la chasse de subsistance pratiquée par l'Indien à la chasse sportive pratiquée par le Blanc. Ceci a été organisé sans aucune consultation entre les divers ministères gouvernementaux et la bande indienne de Waswanipi. Une idée sans cesse rejetée par les autorités gouvernementales du Québec et d'Ottawa explique peut-être que la situation se soit ainsi développée, à savoir que la chasse et la trappe pratiquées par les Indiens sont en train de disparaître et seront abandonnées dès que des emplois seront disponibles. Certaines autorités ont cru qu'une telle prédiction était sur le point de se réaliser lorsque le magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson de Waswanipi a fermé ses portes en 1965 et que la population de Waswanipi a déménagé à la périphérie des établissements blancs où étaient disponibles des emplois dans le domaine forestier, minier ainsi que dans la prospection. Mais il n'y a pas eu d'abandon de la chasse. Après une baisse significative dans le nombre des chasseurs au cours de la saison de 1965-66 (La Rusic 1968 et 1970; Tanner 1968), la situation s'est stabilisée: en 1969-70, le pourcentage de chasseurs à plein temps était légèrement supérieur à celui des années de 1965-66 (Feit 1972).

Un nombre significatif de Waswanipis, plus de la moitié des adultes mâles, ont démontré qu'ils ne souhaitent aucunement abandonner leur vie de chasse à laquelle se rattache une très grande partie de leur culture. Mais l'attitude des autorités provinciales ne s'est pas limitée à une mauvaise évaluation de la situation: les agents de la conservation (appelés alors garde-chasse) du Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche ont également pratiqué une politique de harcèlement des Indiens chassant l'orignal pour vivre. Pendant plusieurs années, ces agents ont tenté de convaincre les Waswanipis que la chasse à l'orignal, pratiquée en dehors des quelques semaines de la saison d'autom-

ne, était illégale puisque les lois provinciales sur la chasse ne reconnaissent pas les droits aborigènes. Bien plus, ces agents ratissaient régulièrement les villages indiens, pour y découvrir de la viande d'orignal. Cette pratique s'intensifia lors des périodes de chasse de 1968-69 et de 1969-70. Les agents de la conservation ne se limitèrent pas alors aux villages indiens: ils se rendirent dans les campements de chasse d'hiver, même dans les endroits isolés et quelques fois jusqu'à trois reprises au cours de l'hiver. Lorsqu'ils trouvaient de l'orignal, un échantillon était prélevé à titre de preuve. En autant que nous le sachions, aucun Indien n'a cependant encore été poursuivi en justice, et cette pratique tend actuellement à diminuer. Un tel harcèlement, joint à la peur d'être poursuivi en justice, a eu au début pour effet de décourager quelques-uns de ceux qui chassaient l'orignal pour vivre. Tout ceci fut fait sans tenir compte de l'importance de l'orignal dans l'alimentation des familles indiennes vivant des ressources de la forêt; en 1968-69, l'orignal fournissait 39% des calories disponibles pour la consommation hivernale (Feit 1972). Les raisons de ces contrôles ne sont pas claires, mais il ne fait aucun doute qu'il est extrêmement dangereux de forcer ceux qui chassent pour leur subsistance à suivre les règlements de la chasse sportive. Il n'y a d'ailleurs aucune nécessité à agir ainsi puisque les chasseurs s'imposent eux-mêmes un contrôle (voir l'article de Feit dans ce numéro). On pourrait citer de nombreux exemples similaires, mais un seul suffira. Dans la région du lac Mistassini, un des gérants d'un camp de pêche provincial décida que les Indiens devraient s'abstenir de pêcher pour leur propre consommation; à la suite d'un rapport du gouvernement indiquant le bas niveau de la population de poissons dans le lac, il en était arrivé à la conclusion que la situation s'aggraverait si les Indiens y pêchaient. Sa décision fut mise en vigueur au moment où les touristes fréquentant le camp étaient guidés vers les meilleurs endroits de pêche par les Indiens à l'emploi du camp (Smith 1971).

Le conflit lié aux attributions diverses d'une même ressource est un aspect critique de l'exploitation des ressources dans leur ensemble; l'importance relative du développement économique à partir d'une ressource se doit pas être évaluée sans égard à la valeur de cette même ressource en termes de subsistance. L'intensification de la chasse sportive au cours de la dernière décennie et le manque de planification ont eu des effets évidents: en 1969, sur les 11,500 milles carrés utilisés par les chasseurs waswanipis, 40 orignaux furent tués et enregistrés auprès des autorités provinciales durant les trois semaines officiellement réservées à la saison de la chasse. De ces 40 orignaux, un petit nombre seulement fut tué par les Indiens du village. Durant tout l'hiver 1969-70, 78 orignaux furent tués par les Indiens qui vécurent en forêt durant toute cette saison. Donc un gros tiers de la récolte annuelle d'orignaux revenait en 1970, à la chasse sportive.

#### conclusions

Etant donnés ces problèmes existant dans les parties de la région de la Baie James déjà soumise aux nouveaux développements et à l'exploitation des ressources naturelles, pollution, absence de planification des effets de l'utilisation d'une ressource particulière sur les autres, manque de consultation et d'accord lorsque les ressources sont utilisées à des fins nouvelles), il est clair que s'impose une planification de l'utilisation multiple des ressources. Etant donné que des Indiens vivent déjà de certaines ressources de la région, et qu'il nous faut aussi bien respecter que protéger cette option,

il devient également clair que ces Indiens doivent être impliqués au sein d'organismes de planification. Il ne suffira pas que ces institutions gouvernementales et privées blanches, même si leurs connaissances des Indiens étaient valables, servent d'intermédiaires entre les organismes de planification et les Indiens. Ce sont ces derniers eux-mêmes qui doivent être directement représentés, afin que la planification profite de leurs connaissances et de leur expérience de la région, et tiennent compte de leurs besoins. Il est impérieux que des ententes, acceptables pour tous, soient conclues entre d'une part les agences responsables de l'exploitation des ressources par les Blancs et d'autre part les populations indiennes de la région représentées par ses conseils de bande. Si un plan d'utilisation multiple n'est pas mis au point, et ce à la suite de consultation avec les Indiens, il est clair que le projet aura des retombées d'importance non-souhaitable, tant sociales qu'écologiques. Lorsqu'on prend des décisions dans l'ignorance, même si celle-ci est dissimulée sous un optimisme à tout rompre, on court certainement de grands risques.

---

#### ouvrages cités

BERKES, F., M.J.A. BUTLER, B. OTT and WA. ROSS (éditeurs)

- 1971 - *Environmental aspects of the pulp and paper industry in the Province of Quebec*. pp. 106-116, Section VIII, "A Case study in Northern Quebec", Montréal: Citizens for Social Responsibility in Science (Deuxième édition sous presse).

FEIT, Harvey A.

- 1972 - *Waswanipi realities and adaptations. Human Ecology as cognitive structure and ecosystem*. Thèse de doctorat, Université McGill.

LA RUSIC, Ignatius E.

- 1968 - *The new Auchimau: a study of patron-client relationships among the Waswanipi Cree*. Thèse de M.A., Univ. McGill (Aussi un rapport du McGill-Cree Projet).

- 1970 - "From hunter to proletarian. The involvement of Cree Indians in the White wage economy of Central Quebec". Annex B in Norman A. Chance, ed. *Developmental change among the Cree Indians of Quebec*, Department of Regional Economic Expansion, Ottawa.

SMITH, Judith Hoch

- 1971 - *The Dialectics of isolation: presentational encounters between Mistassini Cree Indians and French-Canadian Middleman*. Thèse de M.A., Univ. McGill.

TANNER, Adrian

- 1968 - "Occupation and life style in two minority communities". ppp. 47-67 in Norman A. Chance, ed. *Conflict in culture: problems of developmental change among the Cree*, Canadian Research Centre for Anthropology, Ottawa.

TELFER, E.S.

- 1970 - "Relations between logging and big game in Eastern Canada". *Pulp and Paper Magazine of Canada*, vol. 71, no. 19, pp. 69-74.